



Comment proceder en cas de demission de 3 membres du bureau

Par **salso**, le **01/07/2015** à **15:47**

bonjour, je suis actuellement vice presidente d'une association; nous sommes dans cette association 2 vice presidentes, il y a 2 co presidentes, 2 co tresoriers et 2 co secretaires. nous envisageons a cause de profonds desaccords(tant sur le fond que la forme) a demissionner nous les 2 vices presidente et un tresorier car le bureau n'est au courant d'aucune decision prise par les 2 presidentes. quelles sont les consequences d'une demission; faudra t il reelire un nouveau bureau? pouvons nous mettre notre demission a l'ordre du jour? le soucis etant que nous gerons beaucoup de choses tous les 3 faisant partie il y a longtemps de l'association et ayant été presidentes dans l'ancien bureau; nous avons souhaite laisser la place petit a petit d'ou notre volonte d'assurer l'interim une annee supplementaire en vice presidentes. peuvent elle nous reprocher de demissionner et de ne pas donner les informations necessaires (sachant qu'elles ne nous ecoute pas mais que c'etait nous qui faisions tous le travail?) la communication etant devenue impossible nous préférons nous retirer. merci pour vos reponses

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **09:48**

Bonjour, [citation]quelles sont les consequences d'une demission; faudra t il reelire un nouveau bureau? [/citation] Vous démissionnez un point c'est tout. Il suffit d'exprimer clairement et sans équivoque votre volonté, vous n'avez pas à justifier et c'est tout. Le reste est dans les statuts de cette association, qui font la loi. [citation]pouvons nous mettre notre demission a l'ordre du jour[/citation] Quel intérêt, sinon de l'agiter comme une menace. Vous démissionnez ou vous posez des conditions pour rester membres du

bureau.rn[citation]peuvent elle nous reprocher de démissionner [/citation]rnTout est possible, elles peuvent vous cracher à la figure, vous frapper ou au contraire manifester leur contentement.